

conseil prud'hommes aidez moi SVP

Par **guigaine75**, le **09/06/2009** à **20:18**

Bonjour,

suite à un licenciement économique survenu en février dernier le mandataire judiciaire ma fait de la rétention de papier, j'ai dû le harceler de mail pour récupérer mes papiers (salaire de janvier et février payer en avril et feuille jaune d'assedic donner en mai) cela ma mise dans la galère avec ma banque et mes créanciers.

Je me suis retrouver à découvert et je le suis toujours depuis plus de 120 jours j'ai perdue 2 mois sans aucunes ressources (mars et avril) et je me retrouve avec beaucoup de dettes. Je me suis inscrite au chômage mais on m'a payer qu'a partir du 15 mai donc des broutille (600 euros)

Je suis partie au prud'hommes qui m'ont conseiller de les attaqués je suis partie a la bourse du travail pour que l'on me remplise le dossier et je l'ai déposer au prud'hommes le procès est le 17 juillet mais maintenant le mandataire judiciaire ma remis tous les documents sauf mon solde tous compte et je suis en panique puisque je n'ai pas d'avocat pour le procès et je ne me sens pas du tous de me représenter toute seule.

J'ai demander l'aide juridictionnelle mais on m'a déjà dis que j'ai peu de chance de l'avoir et je n'ai pas un sous pour en payer un.

Je ne sais plus quoi faire je suis en panique on me dis que j'ai peu de chance de gagner puisqu'il est a jour dans les paies et que je n'ai rien à demander.

On me conseil de laisser tomber mais j'ai déjà reçue la lettre de leur avocat et la procedure est déjà en cour.

Je suis super stresser à l'aproche du jugement et je ne sais plus quoi faire.

J'ai besoins de vos conseils !!!

je ne sais plus quoi faire et je suis vraiment angoiser de me retrouver seul au prud'hommes.

Je suis désesperer, en panique !!!!

Merci à vous tous
Amicalement Ingrid

Par **jeeecy**, le **10/06/2009** à **09:11**

Bonjour,

Alors concernant l'aide juridictionnelle, vous y avez droit si votre salaire est inférieur à certains seuils que vous trouverez facilement sur internet (de mémoire c'est aux alentours de 920

euros par mois)

Pour trouver un avocat, vous pouvez demander à ce que le bâtonnier de l'ordre des avocats dont dépend le conseil de prud'hommes en désigne un

pour le reste, la procédure est engagée et vous avez déjà obtenu vos papiers, il ne vous reste plus qu'à demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi : les adgios bancaires que vous avez payé, le préjudice moral subi du fait de l'absence de salaire pendant 2 mois...

Après on ne peut rien faire de plus pour vous, si ce n'est vous dire bon courage pour la suite :)

Image not found or type unknown

Par **guigine75**, le **10/06/2009** à **10:16**

Merci beaucoup pour votre réponse
mais je fais comment pour demander à ce que le bâtonnier de l'ordre des avocats en désigne un ?
Quel est la procédure à suivre ?
Encore merci

Par **jeeecy**, le **10/06/2009** à **11:35**

Vous écrivez un courrier au Bâtonnier en demandant à ce qu'il désigne un avocat pour vous défendre lors de l'audience qui a lieu telle jour à tel heure dans tel tribunal

en précisant également que vous ne connaissez pas d'avocat et c'est pour cette raison que vous demandez au Bâtonnier de bien vouloir en désigner un

Par **guigine75**, le **10/06/2009** à **11:52**

Merci beaucoup de vos conseils
Amicalement Ingrid

Par **Camille**, le **10/06/2009** à **15:05**

Bonjour,
Et si, au moment de remettre votre demande d'aide juridictionnelle, vous n'avez pas désigné d'avocat, c'est le bureau d'aide juridictionnelle qui s'en charge. Le mieux est de déposer le dossier plutôt que de l'envoyer.

Idem pour le dossier à remplir.
Le bureau d'aide juridictionnelle est au tribunal de grande instance.

Par **guigine75**, le **10/06/2009** à **15:15**

j'attends toujours la réponse de l'aide juridictionnelle depuis le 12 mai ils ne m'ont pas encore répondu merci

Par **Lorella**, le **10/06/2009** à **23:25**

Bonsoir

Attention comme toute aide, on ne tient pas compte de la situation actuelle de vos revenus, mais des mois précédents.

[url:us3j74sw]http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18074.xhtml[/url:us3j74sw]

Avez-vous pensé à aller voir un syndicat ? Il faut adhérer et la cotisation varie selon son revenu imposable.

Par **guigine75**, le **10/06/2009** à **23:30**

Merci beaucoup de vos conseils je me suis déjà renseigné auprès des syndicats mais il me demande d'adhérer se que je ne peu pas faire, pour l'aide juridictionnelle je leur ai fais un courrier avec la demande en leur expliquant ma situation actuelle merci c'est vraiment très sympa de votre part.
Amicalement Ingrid

Par **jeeecy**, le **11/06/2009** à **09:31**

[quote="guigine75":u61ywz1r]Merci beaucoup de vos conseils je me suis déjà renseigné auprès des syndicats mais il me demande d'adhérer se que je ne peu pas faire, pour l'aide juridictionnelle je leur ai fais un courrier avec la demande en leur expliquant ma situation actuelle merci c'est vraiment très sympa de votre part.

Amicalement Ingrid[/quote:u61ywz1r]

Avez-vous rempli un formulaire de demande d'aide juridictionnelle en joignant les justificatifs demandés?

Pour info, voici le lien où trouver ce formulaire :

[http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/i ... ique=10067](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/i...ique=10067)

Par **guigaine75**, le **11/06/2009** à **10:55**

Bonjour c'est exactement le dossier que j'a remplis avec toutes les pieces demandés mais je n'ai toujours pas de réponse, je pense que je ne devrais pas trop tarder à en avoir enfin j'espere.

Merci

Amicalement Ingrid